

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CHEF DE GOUVERNEMENT

MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



CELLULE DE SUIVI DES INDICATEURS -PAYS

RAPPORT BILAN A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2025 DE LA CATEGORIE LIBERALISATION DE L'ECONOMIE

(Janvier - JUIN 2025)

JUILLET 2025

Table des matières

RESUME EXECUTIF	2
CONTEXTE	4
I. ACTIVITES DE SUIVI ET DE TRANSMISSION DES ALERTES	4
1. SUIVI DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET D'INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ..	4
2. TRANSMISSION DES ALERTES AUX AGENCES DE NOTATION	4
II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2024 - 2025	5
1. ACCES AU CREDIT	5
2. QUALITE DE LA REGLEMENTATION	6
3. POLITIQUE COMMERCIALE	7
4. OPPORTUNITES D'EMPLOI	9
5. ACCES ET DROITS AU FONCIER RURAL	10
6. GENRE DANS L'ECONOMIE	10
III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS	12
1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	12
2. DIFFICULTES RENCONTREES PAR INDICATEURS	12
3. RECOMMANDATIONS	13

RESUME EXECUTIF

Lors de la publication des cartes de performance par le MCC le 7 novembre 2023, la Côte d'Ivoire a enregistré **onze indicateurs au vert** sur vingt, dont cinq (5) indicateurs au vert sur huit (8) de la catégorie libéralisation de l'économie, en l'occurrence inflation, genre dans l'économie, qualité de la réglementation, opportunités d'emploi. Aucun des indicateurs relatifs à la politique budgétaire, l'accès au crédit, droits et accès au foncier n'est au vert. Au titre de l'année 2024, l'ambition de la catégorie est d'obtenir six (6) sur huit au vert.

Durant les trois premiers mois de l'année 2024, sous la supervision du Coordonnateur de la Cellule de suivi des indicateurs MCC, la catégorie a suivi l'ensemble des activités gouvernementales et celles des institutions de la République, et a procédé à la transmission de plusieurs alertes. Elle a pris des contacts avec certaines agences de notation, dont la Banque mondiale, la SFI, agence de notation en charge des indicateurs du genre dans l'économie.

Sur les activités de suivi de l'activité du gouvernement, il faut souligner deux points majeurs :

- Le bilan de la mise en œuvre des activités de la feuille de route jusqu'à la fin de l'année 2023 ;
- la présentation de la feuille de route du Gouvernement pour l'année 2024.

Concernant la mise en œuvre du plan d'actions 2024-2025, les points focaux ont fait le point des activités menées depuis le début de janvier jusqu'à la fin mars 2024. De nombreuses actions ont démarré et sont en cours de réalisation :

- *l'accès au crédit* : poursuivre le plaidoyer pour un changement de méthodologie de calcul de l'indicateur, recourir au benchmarking pour améliorer le niveau de performance de l'indicateur, faire le suivi auprès de l'APIF de la collecte des données sur l'accès des populations aux services financiers ;

- *la qualité de la réglementation* : améliorer la disponibilité et l'accès aux informations commerciales par le développement du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), améliorer la disponibilité et l'accès aux informations commerciales par le développement du Portail Web d'Information Commerciale (PWIC), mettre en place un système d'information sur la qualité de la réglementation, et réaliser une étude sur l'identification des réformes pertinentes permettant d'améliorer le niveau de performance de l'indicateur "Qualité de la réglementation ;"

- *la politique commerciale* : mettre en œuvre la stratégie nationale AGOA, préparer les entreprises à la mise en œuvre de la ZLECAF, redynamiser le mécanisme d'alerte des obstacles au commerce (MAOC), réduire les barrières non tarifaires après la prise en compte des recommandations de l'étude sur les barrières non tarifaires de la Banque Mondiale, et enfin respecter le calendrier de mise en œuvre de l'APEi entre la CI et l'UE.

- *les opportunités d'emploi* : adopter plusieurs projets de décret de création de la retraite-logement aux profits de tous les travailleurs, du régime complémentaire par capitalisation au profit des travailleurs du secteur privé, du régime d'assurance chômage pour tous les travailleurs ivoiriens. Ces activités sont précédées par soit la réalisation d'études de faisabilité ou de consultations avec les partenaires sociaux ou parties prenantes.

- *les droits et accès au foncier rural* : Renforcement des institutions foncières Rurales, Mise en œuvre des Opérations de sécurisation foncière, et communication, sensibilisation et formation en matière de foncier rural ;

- *accès au crédit* : poursuivre le plaidoyer pour un changement de méthodologie de calcul de l'indicateur, recourir au benchmarking pour améliorer le niveau de performance de l'indicateur, faire le suivi auprès de l'APIF de la collecte des données sur l'accès des populations aux services financiers, faire une étude sur l'utilisation des services financiers en Côte d'Ivoire, suivre avec la DECFINEX les actions de sensibilisation auprès des banques et populations et suivre la mise en œuvre de l'opérationnalité du BIC.

Les principaux enseignements portent sur (i) la nécessité de produire à temps les mémorandums de manière exhaustive afin de fournir des informations idoines et actualisées sur les problématiques qui sont traitées à travers les questionnaires, et influencer ainsi les notes enregistrées, (ii), la transmission systématique des alertes dès que l'opportunité des réformes requiert un reporting, (iii), la réalisation des missions benchmarks dans les pays les plus performants, la poursuite de programmes de renforcement de capacités à l'attention des points focaux et des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'indicateur spécifique.

Quant aux recommandations, Il s'agira de :

- Produire les mémoranda à temps ;
- Suivre les activités gouvernementales et des institutions afin de produire des alertes de manière systématique ;
- Effectuer des missions benchmarks en cas de besoin ;
- Renforcer les capacités des points focaux et autres acteurs de la chaîne de valeur de l'indicateur spécifique.

CONTEXTE

Le Conseil d'Administration du MCC a publié le 7 novembre 2023 la carte de performance pays au titre de l'année 2023. A cet effet, la Côte d'Ivoire a obtenu onze (11) indicateurs au vert, avec l'indicateur efficacité gouvernementale au vert, et la politique budgétaire au rouge. La performance de la Côte d'Ivoire au niveau des indicateurs de la catégorie libéralisation de l'économie est caractérisée par un score de six (6) indicateurs au vert : qualité de la réglementation, politique commerciale, inflation, genre dans l'économie, et opportunités d'emploi. Les indicateurs suivants sont au rouge : accès au crédit, accès au foncier, et politique budgétaire.

Au cours des travaux du séminaire bilan et d'actualisation de la stratégie 2024-2025, la Cellule de suivi a adopté le plan d'actions 2024-2025 de la catégorie Libéralisation de l'économie dont l'objectif est d'obtenir sept (7) indicateurs sur huit (8) au vert à la prochaine publication des scorecards -pays en novembre 2024.

I. ACTIVITES DE SUIVI ET DE TRANSMISSION DES ALERTES

1. SUIVI DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET D'INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

Le gouvernement ivoirien a adopté une série de lois et des reformes relativement au budget de l'Etat au titre de l'année 2024, sur la politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique, des reformes en matière d'administration et de politique fiscale en vue de l'amélioration du niveau des recettes fiscales.

2. TRANSMISSION DES ALERTES AUX AGENCES DE NOTATION

Durant le premier semestre, plusieurs alertes ont été produites, principalement celles relevant des reformes liées à la qualité de la réglementation et à la politique budgétaire.

2.1. Les alertes relatives à l'indicateur politique budgétaire sont mentionnées ci-dessus :

- Modification de la nature de certaines recettes de service recouvrées par des services administratifs publics en recettes fiscales
- Solution pour l'élargissement de la population fiscale
- Revue de la fiscalité foncière

Projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique. Il faut noter que le Gouvernement a entrepris des réformes en matière d'administration et de politique fiscales afin d'améliorer le niveau des recettes fiscales ;

- Le stock de la dette de l'administration centrale y compris la dette rétrocédée et celle garantie par l'État est évalué à 55,4% du PIB à fin juin 2023 contre 58% à fin décembre 2022 ;

- A fin juin 2023, l'exécution budgétaire a été marquée par un déficit budgétaire meilleur que prévu en raison d'un recouvrement plus important des recettes et d'une sous consommation des dépenses ;
- Le programme économique et financier pour 2023-2026 connaît un bon début d'exécution avec la mise en œuvre de tous les engagements décrits dans le MPEF de mai 2023.
- Le projet de loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2024
- Et le projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2024 - 2025

1. ACCES AU CREDIT

1.1. Poursuivre le plaidoyer pour un changement de méthodologie de calcul de l'indicateur "Accès au crédit"

Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) est engagé dans une série d'activités visant à poursuivre le plaidoyer pour un changement de méthodologie de calcul de l'indicateur "Accès au crédit". Ces activités comprennent :

1. La planification de réunions en ligne avec MCC Washington pour discuter de la modification de la méthodologie de calcul de l'indicateur "Accès au crédit". Cette activité est actuellement en attente de l'approbation du Coordonnateur. Une demande écrite a été soumise et plusieurs rappels ont été envoyés.
2. L'organisation d'une mission de plaidoyer auprès du département responsable de l'éligibilité des pays candidats au MCC à Washington. Cette activité n'a pas encore commencé en raison du manque de fonds. Il est recommandé de fournir le financement nécessaire pour cette activité.
3. La tenue de réunions périodiques avec les agences de notation FMI/Banque Mondiale pour discuter de leur méthodologie de collecte de données. Cette activité est également en attente de l'approbation du Coordonnateur. Une demande écrite a été envoyée à la Coordination le lundi 26 février 2024.

1.2. Recourir au benchmarking pour améliorer le niveau de performance de l'indicateur "Accès au crédit"

Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a recours au benchmarking dans le but d'améliorer la performance de l'indicateur "Accès au crédit". Dans ce cadre, le MFB prévoit d'organiser des missions d'étude des meilleures pratiques dans les pays les plus performants. Cependant, cette activité est actuellement en retard, en attente de la validation du programme de visite. Un document de Termes de Référence a été préparé pour cette activité.

1.3. Faire le suivi auprès de l'APIF de la collecte des données sur l'accès des populations aux services financiers

Dans le cadre du suivi de la collecte des données sur l'accès des populations aux services financiers par l'APIF, le Ministère du Budget et des Finances (MFB) a entrepris deux activités clés. La première est l'organisation de rencontres de revue avec les entités impliquées dans l'amélioration de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Une rencontre a eu lieu entre le 30 mai 2024, permettant d'examiner les actions en cours pour renforcer l'inclusion financière dans le pays. Cette activité est toujours en cours. La seconde initiative consiste à effectuer des

simulations du score de l'indicateur "Accès au crédit" à partir des données collectées, en vue d'une éventuelle comparaison avec les résultats fournis par le MCC. Cette activité est également en cours, en attente de la publication des données du Global Findex et du FMI.

1.4. Faire une étude sur l'utilisation des services financiers en Côte d'Ivoire

L'étude sur l'utilisation des services financiers en Côte d'Ivoire, initiée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB), comprend plusieurs étapes importantes. Les Termes de Référence (TDR) pour l'étude ont été élaborés et sont désormais disponibles. Cependant, la préparation des Dossiers d'Appel d'Offre, la sélection du cabinet le plus qualifié pour réaliser l'étude, et le suivi de l'étude avec le cabinet sélectionné sont actuellement retardés par un manque de financement. Il est donc recommandé de mobiliser les fonds nécessaires pour ces activités.

1.5. Suivre avec la DECFINEX les actions de sensibilisation auprès des banques et populations

Actuellement, le MFB mène une activité majeure dans le cadre du suivi avec la DECFINEX des actions de sensibilisation auprès des banques et populations. Cette activité est l'organisation de rencontres de revue avec la DECFINEX. Au cours de l'année 2024, une de ces rencontres a déjà eu lieu le 30 mai 2024. Elle a permis d'examiner les actions de sensibilisation de la DECFINEX sur l'utilisation des services financiers en Côte d'Ivoire.

1.6. Suivre la mise en œuvre de l'opérationnalité du BIC

Le suivi de la mise en œuvre de l'opérationnalité du BIC, assurée par le MFB, se concrétise à travers deux activités en cours. La première est l'organisation de rencontres périodiques de suivi avec CIWA. Un cadre de collaboration efficace a été établi entre le MFB et CIWA. Deux réunions ont eu lieu les 28 et 29 février 2024, impliquant le MFB, CIWA et les établissements financiers, afin de souligner l'importance de la transmission des données au BIC. La deuxième activité est la finalisation des films de sensibilisation et leur diffusion auprès du grand public. Ces films ont été réalisés et sont en cours de validation pour être diffusés au grand public.

2. QUALITE DE LA REGLEMENTATION

2.1. Améliorer la disponibilité et l'accès aux informations commerciales par le développement du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)

Pour améliorer la disponibilité et l'accès aux informations commerciales grâce au développement du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), le MCI est actuellement engagé dans quatre activités. Ces activités comprennent l'implémentation de nouveaux modules pour prendre en compte les procédures non incluses, l'interconnexion de tous les systèmes d'information impliqués dans les opérations du commerce international au GUCE, le déploiement du module de paiement électronique via le GUCE, et l'introduction des technologies innovantes, comme l'intelligence artificielle, via le GUCE.

2.2. Améliorer la disponibilité et l'accès aux informations commerciales par le développement du Portail Web d'Information Commerciale (PWIC)

Dans le cadre de l'amélioration de la disponibilité et l'accès aux informations commerciales par le développement du Portail Web d'Information Commerciale (PWIC), le MCI a lancé quatre activités. La première activité est la finalisation de la version anglaise du PWIC, une activité qui a déjà été accomplie et la version anglaise est désormais accessible. La deuxième est l'implémentation d'une troisième version du PWIC dans une autre langue couramment utilisée dans les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire fait le plus de commerce, une activité qui n'a pas

encore commencé. La troisième est l'actualisation des informations sur le PWIC, une activité en cours. Enfin, la quatrième est la sensibilisation de la population à l'utilisation du PWIC, une activité qui n'a pas encore débuté.

2.3. Mettre en place un système d'information sur la qualité de la réglementation

RAS

2.4. Réaliser une étude sur l'identification des reformes pertinentes permettant d'améliorer le niveau de performance de l'indicateur "Qualité de la réglementation"

Pour réaliser une étude sur l'identification des reformes pertinentes permettant d'améliorer le niveau de performance de l'indicateur "Qualité de la réglementation", le MFB a entrepris une série d'activité. Cette série comprend quatre activités :

1. La création des Termes de Référence (TDR) pour l'étude, qui a déjà été réalisée et les TDR sont prêts.
2. L'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre.
3. Le choix du cabinet le plus qualifié pour effectuer l'étude.
4. La supervision de l'étude avec le cabinet choisi.

Les trois dernières étapes sont en retard, principalement en raison d'un manque de fonds. Il est donc suggéré d'allouer les ressources financières nécessaires pour ces étapes.

3. POLITIQUE COMMERCIALE

3.1. Mise en œuvre de la stratégie nationale de l'AGOA

Dans le processus d'implémentation de la stratégie nationale de l'AGOA, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a initié plusieurs activités. Celles-ci comprennent la mise en fonction de la commission AGOA et de ses organes, l'équipement de l'équipe opérationnelle en moyens logistiques, la sélection des entreprises à soutenir, l'assistance technique aux entreprises prêtes à exporter (y compris la création de guides d'exportation pour les produits ciblés), le renforcement des capacités des entreprises pour accéder au marché américain, la mise en place d'un cadre organisationnel pour assurer la durabilité de la performance des secteurs, la facilitation de l'investissement et de l'accès au financement, la facilitation de la distribution des produits sur le marché américain, et la promotion des produits des secteurs ciblés sur le marché américain.

Néanmoins, un problème majeur a été rencontré : le manque de financement. Face à ce problème, la stratégie Nationale AGOA qui avait été élaboré est caduque à ce jour et a entraîné un retard dans la réalisation de ces activités. A cet effet, il est prévu de l'actualiser et de la mettre en œuvre, ce qui nécessitent des moyens financiers. Pour surmonter ce défi financier, il est recommandé d'entreprendre des actions pour mobiliser des fonds. Cela pourrait impliquer la recherche de sources de financement alternatives, la sollicitation de fonds auprès des partenaires de développement, ou la réaffectation de certaines ressources budgétaires.

3.2. Préparation des entreprises à la mise en œuvre de la ZLECAF

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a lancé une série d'initiatives pour préparer les entreprises à la mise en œuvre de la ZLECAF. Ces initiatives comprennent : l'amélioration de la gouvernance des acteurs grâce à une meilleure coordination entre l'administration et le

secteur privé ; le soutien au secteur privé dans sa conquête du marché de la ZLECAF ; et le renforcement des capacités du secteur privé pour faire face aux conséquences négatives de l'ouverture des marchés.

Concernant le renforcement de capacités des acteurs du secteur privé, certaines activités ont été menées par le Secrétariat National de la ZLECAF à savoir :

- la mise à niveau des PME sur les procédures d'exportations et les exigences des marchés extérieurs afin de renforcer les capacités des PME / PMI ivoiriennes à exporter de manière à répondre aux exigences des marchés extérieurs en accroissant leurs compétences et connaissances dans les différents domaines liés à l'exportation dans la ZLECAF ;
- la Consultation nationale sur le protocole du commerce numérique, cette activité vise à examiner les projets d'annexes du Protocole de la ZLECAF sur le commerce numérique et de recueillir les observations des parties prenantes nationales, puis dégager la position de la Côte d'Ivoire ;
- l'afterwork des bloggeurs, l'objectif de cette activité est de créer un cadre de collaboration pour la blogosphère ivoirienne en vue d'intensifier les efforts de vulgarisation de l'Accord de la ZLECAF auprès du grand public ;
- la tenue de la réunion mensuelle du Comité Technique pour statuer sur les réflexions liées à la mise en œuvre de la ZLECAF en Côte d'Ivoire.

Cependant, certaines initiatives ont été retardées en raison d'un obstacle majeur : le manque de financement. Pour surmonter ce défi financier, il est recommandé de prendre des mesures pour mobiliser des fonds. Cela pourrait inclure la recherche de financements alternatifs, la demande de fonds auprès des partenaires de développement, ou la réaffectation de certaines ressources budgétaires.

3.3. Redynamisation du mécanisme d'alerte des obstacles au commerce (MAOC)

Dans le cadre de la redynamisation du mécanisme d'alerte des obstacles au commerce (MAOC), le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a initié trois activités : la tenue de deux ateliers pour sensibiliser et vulgariser le MAOC dans le secteur privé ; l'organisation de deux ateliers similaires pour le secteur public et para-public ; et la mise en place de réunions bimensuelles du Comité National de Surveillance des Obstacles au Commerce (CNSOC). Il convient de mentionner que les Termes de Référence pour ces activités ont été préparés, mais les ressources financières nécessaires ne sont pas encore disponibles. En conséquence, ces activités sont soit en cours de réalisation, soit n'ont pas encore commencé. Pour surmonter ce problème financier, la recommandation générale est d'entreprendre des démarches pour lever des fonds. Cela pourrait comprendre la recherche de sources de financement alternatives, la demande de fonds auprès des partenaires de développement, ou la réaffectation de certaines ressources budgétaires.

3.4. Réduction des barrières non tarifaires après la prise en compte des recommandations de l'étude sur les barrières non tarifaires de la Banque Mondiale

Dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur les barrières non tarifaires de la Banque Mondiale, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a pris l'initiative d'organiser des ateliers. Ces ateliers visent à sensibiliser les acteurs du commerce extérieur à ces recommandations. Cependant, un manque de financement a entravé le

déroulement de cette activité, entraînant un retard dans sa réalisation. Par conséquent, cette activité est actuellement en attente de démarrage.

3.5. Respecter le calendrier de mise en œuvre de l'APEi entre la CI et l'UE.

Pour respecter le calendrier de mise en œuvre de l'APEi entre la CI et l'UE, le MCI a planifié trois activités clés : des réunions du Comité conjoint et du Comité National, toutes deux en cours, et la 3ème phase de démantèlement tarifaire, prévue pour le 1er janvier 2024. Cette dernière a connu un retard dû à la prise tardive du décret correspondant. Néanmoins, l'adoption de l'ordonnance N°2024-208 du 17 avril 2024, acte la mise en œuvre de la 3è phase du démantèlement tarifaire portant sur 1 080 nouvelles lignes tarifaires. De ce fait une circulaire a été émise par la Direction des Douanes ivoiriennes pour son application, ainsi, la 3è phase du démantèlement tarifaire est effective.

4. OPPORTUNITES D'EMPLOI

4.1. Adopter le projet de décret de création de la retraite-logement aux profits de tous les travailleurs

Pour l'adoption du projet de décret de création de la retraite-logement aux profits de tous les travailleurs, le MEPS a entamé une étude de faisabilité et de modalités de mise en œuvre (en cours, sans difficultés signalées). Ensuite, trois activités seront lancées : l'étude de faisabilité et des modalités, l'élaboration du projet de décret et la validation de ce projet par la CCT. À ce jour, ces activités n'ont pas encore démarré.

4.2. Adopter le projet de décret de création du régime complémentaire par capitalisation au profit des travailleurs du secteur privé

Pour l'adoption du projet de décret de création de la retraite-logement aux profits de tous les travailleurs, le MEPS a entamé une étude de faisabilité et de modalités de mise en œuvre (en cours, sans difficultés signalées). Ensuite, trois activités seront lancées : l'étude de faisabilité et des modalités de mise en œuvre, l'élaboration du projet de décret et la validation de ce projet par la CCT. À ce jour, ces activités n'ont pas encore démarré.

4.3. Adopter le projet de décret de création du régime complémentaire par capitalisation au profit des travailleurs du secteur privé

Pour l'adoption du projet de décret visant à créer un régime complémentaire par capitalisation pour les travailleurs du secteur privé, le MEPS a initié quatre activités clés. Premièrement, une étude de faisabilité et des modalités de mise en œuvre a été réalisée. Deuxièmement, le projet de décret a été élaboré et présenté aux partenaires sociaux pour examen. Cependant, les deux dernières activités, qui comprennent la validation du projet de décret par la Commission Consultative du Travail (CCT) et son adoption par le Conseil des Ministres, n'ont pas encore commencé car dépendant des observations et des commentaires des partenaires sociaux avec lesquels les discussions sont en cours.

5. ACCES ET DROITS AU FONCIER RURAL

5.1. Renforcement des institutions foncières rurales

Dans le cadre du renforcement des institutions foncières rurales, l'Agence Foncière Rurale (AFOR) et le MEMINADERPV ont entrepris plusieurs activités en cours :

1. **Soutien aux institutions chargées de la politique foncière** : le budget a été approuvé et est en cours de mise en œuvre.
2. **Soutien à l'AFOR** : le budget alloué n'a pas encore été mis en place, ce qui constitue une difficulté.
3. **Engagement direct avec le FIDA et V-Dem** : les données du FIDA doivent être actualisées. Une lettre de demande d'audience a été adressée à la Coordination, à la suite de laquelle des discussions avec le FIDA ont été entamées.
4. **Conception et mise en œuvre d'actions spécifiques par l'AFOR** : la difficulté réside dans le fait que les actions spécifiques ne sont pas systématiquement programmées, rendant difficile l'établissement d'un pourcentage.

5.2. Mise en œuvre des Opérations de sécurisation foncière

Dans le contexte de la mise en œuvre des Opérations de sécurisation foncière, l'Agence Foncière Rurale (AFOR) et le MEMINADERPV ont initié trois activités clés en Côte d'Ivoire pour améliorer l'accès et les droits fonciers ruraux :

1. **Opérations de délimitation de villages** : jusqu'à présent, 5325 de ces opérations ont été réalisées, avec un objectif total de 7175.
2. **Opérations de sécurisation de parcelles** : malgré le retard important de l'un des deux opérateurs, cette activité reste opérationnelle. L'AFOR a mis en place un plan d'actions d'urgence et a produit 48 269 certificats fonciers dans le cadre du PAMOFOR.
3. **Soutien à la mise en œuvre opérationnelle de la loi** : un projet de loi concernant l'emprise de l'autoroute est en cours d'élaboration.

5.3. Communication, sensibilisation et formation en matière de foncier rural

Dans le but de renforcer la communication, la sensibilisation et la formation sur le foncier rural, l'Agence Foncière Rurale (AFOR) et le MEMINADERPV ont lancé deux activités importantes. La première est une série d'actions d'information et de sensibilisation destinées aux populations, menées à travers une variété de canaux de communication. La deuxième initiative est une formation destinée aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural. Non seulement l'objectif initial de 10616 participants a été dépassé, mais une formation supplémentaire est également prévue pour Avril 2024. Cette formation accueillera 600 personnes et sera organisée en plusieurs sessions. Au terme de ce premier semestre, qui marque également la fin du PAMOFOR, un total de 11 236 personnes ont bénéficié des formations.

6. GENRE DANS L'ECONOMIE

Compte tenu de la note très confortable (95.5 soit 100%) de cet indicateur lors de la publication de la scorecard 2024, un plan d'actions 2024-2025 n'avait pas été établie. Cependant, à la parution du rapport « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit (WBL) 2024 » de la Banque Mondiale au 1^{er} trimestre 2024, la note de la Côte d'Ivoire a connu une baisse du fait du changement de

la méthodologie de calcul et de l'ajout de deux (02) nouveaux sous-indicateurs. Néanmoins, plusieurs activités ont été menées au cours du premier semestre de cette année par le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant à travers certaines de ses directions et programmes.

6.1. Modifications au niveau des critères d'évaluation et de notation

L'indicateur « genre dans l'économie » avait obtenu un très bon score de notation jusqu'à l'évaluation de 2024 qui a connu des changements. En effet, le rapport « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit (WBL) 2024 » a introduit de nouveaux indicateurs que sont : la Sécurité et la Garde d'enfants, en plus des 8 indicateurs de la version 1.0 (Mobilité, Travail, Rémunération, Mariage, Parentalité, Entrepreneuriat, Actifs et Retraite).

La nouvelle version 2.0 mesure trois piliers : les **droits juridiques**, les **cadres d'appui** relatifs aux politiques, institutions, services, données, budget et accès à la justice, et les **opinions d'experts sur les droits des femmes dans la pratique**, dans les domaines mesurés.

Ces changements ont fait passer le score de la Côte d'Ivoire de 95,0% à 77,5% soit une baisse de 17,5 points. Le score attribué aux cadres d'appui est de 24,2 % et celui attribué aux opinions d'experts est de 53,8%

Notons que la question de l'offre des services de garde d'enfant constitue aujourd'hui un facteur déterminant de sécurité et de l'autonomisation des femmes en leur permettant de libérer tout leur potentiel pour mener des activités génératrices de revenu dans la sérénité. Ces services constituent un cadre d'apprentissage à la vie pour les enfants.

Le deuxième indicateur nouveau qu'est la sécurité est aussi d'une importance capitale qui implique aussi bien les enfants que les femmes et les filles. Il traite des questions du mariage des enfants, du harcèlement sexuel, de la violence domestique et du féminicide.

Face à cette nouvelle donne, des actions ont été menées et sont en cours.

6.3 Les actions menées

La direction de coordination des structures de base a élaboré le document de Stratégie pour le Développement de la Petite Enfance, organisé la semaine de la petite enfance et l'atelier bilan de la coordination des structures de base y compris la question de la petite enfance. Ces différentes activités ont pour objectifs de mieux orienter les politiques et stratégies de développement de la petite enfance à l'effet d'améliorer la protection des enfants à travers l'augmentation de l'offre des services de garde d'enfant.

Concernant la question de la sécurité, des lois ont été adoptées à l'effet de protéger les femmes, les filles et les enfants notamment. Il s'agit de :

La Loi No 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection sur des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques ;

La Loi portant modification de la Loi n° 83-800 du 02/8/1983 relative au Mariage, en différents articles ;

La Loi portant modification du Code Pénal spécifiant les violences domestiques et précisant leurs sanctions ;

En outre, il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions inscrites à la feuille de route 2024 afin de produire des notes et des alertes régulières sur les points positifs des actions réalisées et qui peuvent contribuer à l'amélioration des indicateurs genre ;

Renforcer le cadre réglementaire et juridique de promotion de la femme ;

Renforcer le dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre à travers l'existence de plus de 80 plateformes VBG à travers le pays ; la mise à disposition d'une ligne verte (1308) qui permet aux survivantes de signaler les cas de violence ; la prise en charge des survivantes. Des campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées à l'endroit des populations sur les lois portant sur les repressions de la violence, les mariages précoces etc, qui ont des conséquences sur la santé des femmes et des filles.

III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les principaux enseignements portent sur (i) la nécessité de produire à temps les mémorandums de manière exhaustive afin de fournir des informations idoines et actualisées sur les problématiques qui sont traitées à travers les questionnaires, et influencer ainsi les notes enregistrées, (ii), la transmission systématique des alertes dès que l'opportunité des réformes requiert un reporting, (iii), la réalisation des missions benchmarks dans les pays les plus performants, la poursuite de programmes de renforcement de capacités à l'attention des points focaux et des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'indicateur spécifique.

2. DIFFICULTES RENCONTREES PAR INDICATEURS

Indicateurs	Difficultés financières	Difficultés opérationnelles
Accès au crédit	Recherche de financement pour la mise en œuvre de l'étude sur l'utilisation des services financiers en Côte d'Ivoire	
Politique commerciale	L'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'AGOA	Préparation des entreprises à la mise en œuvre de la ZLECAF (stratégie ZLECAf pour le secteur privé : budget pas encore finalisé) Toutefois, le Secrétariat exécutif national mène certaines activités que nous communiquons à la cellule
Politique commerciale	La Redynamisation du mécanisme d'alerte des obstacles au commerce (MAOC)	Difficulté de recueil d'informations
Qualité de la réglementation		Difficulté de recueil d'informations
Accès et droit au foncier	Besoin de trouver le financement pour l'actualisation de l'étude du FIDA	

3. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées pour l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs	Intitulé de la recommandation	Responsable	Priorité (B, N, H) ¹	Délais de mise en œuvre
Politique Commerciale	Rechercher le financement pour la mise en œuvre des activités	Ministère du Commerce et de l'Industrie Cellule de suivi des indicateurs du MCC	N	
Politique Commerciale	Adresser des courriers d'informations aux structures impliquées dans la mise en œuvre des actions pour la collecte d'informations afin d'avoir des données complètes et précises.	Cellule de suivi des indicateurs du MCC	N	
Qualité de la réglementation	Adresser des courriers d'informations aux structures impliquées dans la mise en œuvre des actions pour la collecte d'informations afin d'avoir des données complètes et précises.	Cellule de suivi des indicateurs du MCC	N	
Accès et droit au foncier	Trouver des financements afin d'actualiser l'étude de 2018 du FIDA	Primature	H	Avant septembre 2024

¹ B : Bonne
N : Normal
H : Haute